

Des ostéopathes au chevet de leur métier

lundi 22 octobre 2012



Guy Villemain, président du Rof, DL; et André Dugast, délégué régional.

Trois questions à...

Guy Villemain, président du Registre des ostéopathes de France.

Pouvez-vous faire un état DL;des lieux de la profession ?

La pratique de l'ostéopathie est reconnue depuis la loi Kouchner de 2002, mais il a fallu attendre 2007 pour la publication des décrets officiels. Il existe en France 72 écoles (seulement 9 au Royaume-Uni) qui enseignent la thérapie qui compte 17 000 professionnels se réclamant de l'ostéopathie. Seuls 950 ostéopathes sont reconnus par notre registre.

Qu'est-ce que le Registre DL;des ostéopathes de France ?

Fondé il y a 32 ans, le Rof est une association à but non lucratif, une instance à vocation ordinaire qui rassemble, selon des critères académiques, déontologiques et éthiques, une ostéopathie de qualité. Nos membres sont tous issus d'écoles agréées, ont suivi plus de 4 000 heures de cours, sanctifiées par un diplôme et un mémoire réflexif, exercent l'ostéopathie exclusivement, effectuent une formation professionnelle continue et souscrivent une assurance de responsabilité professionnelle. Des conditions essentielles à la sécurité du patient.

Vous dites que les patients DL;sont en danger ?

Oui, le titre d'ostéopathe est galvaudé. Il n'y a aucune lisibilité sur la formation et la compétence d'un thérapeute, au détriment du patient et de sa protection. Et si le patient est en danger, notre profession l'est aussi. Le Rof souhaite rassembler la profession sur les hauts critères de qualité que nous prônons. À moyen terme, nous souhaitons que l'ensemble de la profession respecte notre déontologie et que celle-ci soit vérifiée par des procédures disciplinaires. C'est ainsi que l'ostéopathie sera reconnue comme une profession de santé.